



Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 31 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de présents: 9
Nombre de représentés : 0

SÉANCE DU 7 avril 2025

Affichage du procès-verbal en date du :
21 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 00 en salle des commissions de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 25-013

Personnel – Modification de l'organigramme du CIAS par redéploiement d'un poste d'aide à domicile à temps complet vers un poste d'assistant de prévention à temps complet rattaché à la direction et mise à disposition de ce poste au CCAS de la Ville de Martigues à compter du 1er mai 2025

Administrateurs présents :

M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc,

Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),

Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).

Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),

Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),

Mme Martine GALLINA – Adjointe – Port de Bouc,

Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe – Martigues,

M. Denis NUNEZ - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),

M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),

Administrateurs représentés : Sans objet

Administrateurs excusés :

M. Gérard FRAU – Adjoint Martigues,

Empêché :

Mr Gaby CHARROUX, président du CIAS et du conseil d'administration

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Josiane DI PUMA** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Modification de l'organigramme général du CIAS

La réglementation, et en particulier l'article 4 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, établit une obligation de désignation par l'autorité territoriale à minima d'assistants de prévention et, « lorsque l'importance des risques professionnels ou des effectifs le justifie », de conseillers de prévention. Les assistants de prévention « constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention ».

La thématique prévention/ sécurité au sein du CIAS repose aujourd'hui sur un réseau interne constitué de référents prévention sectoriels. Ce réseau se coordonne et s'appuie sur le service-ressource Prévention de la DRH de la Ville de Martigues pour mener à bien ses missions. Il apparaît le besoin de se doter au sein du CIAS d'un poste d'assistant de prévention à temps complet. Celui-ci contribuera à la politique de santé et de sécurité au travail.

Le redéploiement d'un poste d'aide à domicile à temps complet devenu vacant suite au redimensionnement du Service d'aide et d'accompagnement à domicile permettra de concrétiser ce projet.

Le poste d'assistant de direction sera rattaché à celui de directeur du CIAS.

Mise à disposition du poste d'assistant de prévention au CCAS de la Ville de Martigues

Le poste d'assistant de prévention sera mis à disposition du CCAS à hauteur de 0,40 ETP au regard du champ de ses missions.

Ceci exposé,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors. Notamment son article 23 qui précise les conditions d'hygiène et de sécurité,

VU le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, qui définit les missions et les responsabilités des conseillers de prévention,

VU l'Avis du comité social territorial en date du 2 avril 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Est approuvée la modification de l'organigramme du CIAS par redéploiement d'un poste d'aide à domicile à temps complet vers un poste d'assistant de prévention à temps complet rattaché à la direction, à compter du 1er mai 2025.

Article 2 : Est également approuvée la mise à disposition de ce poste au CCAS de la Ville de Martigues à hauteur de 0,40 ETP, à compter du 1er mai 2025.

Article 3 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA – 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Fait à MARTIGUES le 7 avril 2025
Pour extrait conforme,

Josiane DI PUMA
Secrétaire de séance


Josiane Di Puma

Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente







Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 31 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de présents: 9
Nombre de représentés : 0
Affichage du procès-verbal en date du :
21 avril 2025

SÉANCE DU 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 00 en salle des commissions de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 25-014
Personnel - Actualisation du tableau des emplois du CIAS au 1er mai 2025 (abroge et remplace-la délibération n° 24-044 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2024)

Administrateurs présents :

- M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc,
- Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
- Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).
- Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
- Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),
- Mme Martine GALLINA – Adjointe – Port de Bouc,
- Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe – Martigues,
- M. Denis NUNEZ - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),
- M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),

Administrateurs représentés : Sans objet

Administrateurs excusés :

M. Gérard FRAU – Adjoint Martigues,

Empêché :

Mr Gaby CHARROUX, président du CIAS et du conseil d'administration

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Josiane DI PUMA est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

[Tapez ici]

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois de l'établissement,

Ceci exposé,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 135 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU la Délibération n° 24-044 du conseil d'administration du 16 décembre 2024 portant actualisation du tableau des emplois du CIAS au 1er janvier 2025,

VU l'Avis favorable du comité social territorial en date du 2 avril 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Le tableau des emplois du CIAS, ci-dessous, est approuvé à prise d'effet au 1er mai 2025 :

[Tapez ici]

CIAS - Tableau Prévisionnel des Emplois et des Effectifs au 01/05/2025

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Intitulé des postes	Postes à temps complet	Postes à temps non complet		
Administrative	A	Attachés territoriaux	Directeur de Service		1		
			Directeur Adjoint	1			
			Responsable de service	1			
			Responsable du Pôle Social de Port de Bouc	1			
			Responsable du Pôle Social de Martigues	1			
			Responsable administratif et financier	1			
			Chargé de mission	1			
			Responsable pôle santé handicap	1			
			Responsable Secteur Handicap	1			
	TOTAL CATEGORIE A				8	1	
	B	Rédacteurs territoriaux	Assistante de direction	1			
			Assistant de Prévention	1			
			Chargé de mission	2			
			Chargé de mission veille juridique	1			
			Conseiller socio-juridique	2			
			Régisseur du CIAS - statistiques	1			
			Responsable accueil	1			
			Responsable comptabilité CIAS et CCAS	1			
			Responsable de service Adjoint	1			
			Responsable de Service	1			
	Coordinatrice des actions innovantes	1					
	TOTAL CATEGORIE B				13	0	
	C	Adjoints administratifs territoriaux	Assistante de Direction	1			
			Agent d'accueil et assistante administrative	1			
			Assistante Administrative chargée accueil et courrier CA - CCAS	1			
			Assistante Administrative	10			
Assistante chargée de la comptabilité CIAS et CCAS			3				
TOTAL CATEGORIE C				16	0		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE				37	1		
	B	Animateurs territoriaux	Chargé de mission	1			
			TOTAL CATEGORIE B				1
			TOTAL FILIERE ANIMATION				1

[Tapez ici]

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Intitulé des postes	Postes à temps complet	Postes à temps non complet
Médico-Sociale	A	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant de coordination	1	
			Responsable	1	
			Responsable Pôle Info Sénior 13	1	
			Responsable de service adjoint	1	
			Travailleur social	18	
	C	Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Adjointe à la Responsable	1	
			TOTAL CATEGORIE A	23	0
	C	Agents sociaux territoriaux	Agent chargé du portage de repas	11	
			Chargé d'accueil	1	
			Agent d'accueil social	2	
			Aide à domicile	26	28
			Assistante administrative chargée d'accueil	10	
			Assistant administratif chargé d'accueil	1	
			Assistante administrative	4	
			Assistante de coordination du Pôle Info Sénior 13	1	
			Agents polyvalents remplaçants	1	3
			Titulaires remplaçants		1
Référénte Inclusion Handicap			3		
TOTAL CATEGORIE C				60	32
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE				83	32

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Intitulé des postes	Postes à temps complet	Postes à temps non complet
Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	Référent de proximité	2	
			Agents de maîtrise territoriaux	Responsable secteur Portage de repas	1
		Référent de proximité	1		
	TOTAL CATEGORIE C				4
TOTAL FILIERE TECHNIQUE				4	

TOTAL				125	33
TOTAL GENERAL				158	

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels de droit public en application de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-dessus et au régime indemnitaire y afférent.

Article 2 : les crédits nécessaires à ces dépenses sont affectées aux différentes fonctions et natures concernées du budget primitif.

[Tapez ici]

Article 3 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA – 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Fait à MARTIGUES le 7 avril 2025

Pour extrait conforme,

Josiane DI PUMA
Secrétaire de séance

Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente




Josiane Di Puma

